# Compte-rendu Réunion numéro 2

Alexis Osmont 23 Novembre 2021

Présent à la réunion :
Alexis Osmont
Kaci Hammoudi
Louka Boivin
Sami Babigeon

### 1 Sujet de réunion

Le but de cette réunion était de présenter puis d'avoir un retour sur le document de spécification technique des besoins (STB) pour attester de la bonne direction du projet.

Nous avons aussi abordé le sujet du document d'architecture technique (DAT), ainsi qu'une présentation de schémas et des discussions quant à la gestion de projet.

## 2 Retour sur compte rendu

#### 2.1 STB

- Attention aux standards de rédaction de documents techniques.
- Révision de l'orthographe et des formulations.
- Réorganisation des sections (section 5).
- Epuration de certaines sections du document.
- Ajout de l'exigence "code maintenable et réutilisable".
- Revoir les règles de gestion.

#### 2.2 DAT

- Modification du schéma système.
- Attention aux flèches et leurs directions.
- Définition d'une priorité : Greffe de code

# 3 Discussions d'aspects technique

Certains points techniques ont été abordé durant cette réunion, tel que la greffe de code et sa priorité, l'importance de multiples vérifications de licence dans le code et la prise en compte de certains moyens de contournement de notre projet.

Un element essentiel est la maintenabilité du projet et de ses extensions afin que le code soit réutilisable au cours de futur projet ou puisse subir une maintenance en cas de panne.

L'obfuscation est un des autres élements abordé comme une contre-mesure face au reverse engineering, le fait d'encoder les chaines constantes, ou encore de modifier les noms de variables et les commentaires sont importants.

Plusieurs cas de génération de licences ou de modification de code ont été proposé comme cas particuliers de tentatives de casse. Par exemple la modification de la date de la machine pour obtenir une licence infinie, le changement de serveur pour obtenir des licences, le faux formatage de machine pour obtenir le logiciel gratuitement sur une autre machine qui pourrait être évité avec des fonctions de suppression de logiciel ou d'invalidation de licence.